

# COMMUNE DE GIVONNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 MARS 2016

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 13

Date de convocation : 25/02/2016

L'an deux mil seize le deux Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme MAHUT — Mr LAMBERT - Mme DEMISSY – Mr SPAZZI – Mr BERTRAND - Mmes BOSSERELLE – MARTINS – HONS - Mr JEAN —Mr PELAMATTI - Mr BERTHIER – Mme POSTA – Mme MARTINELLI –

Absents Excusés : Mme BEAUMENIL - Mr DUHAMEL J-F

Monsieur PELAMATTI José a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu de séance du 25 Janvier 2016 :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subvention pour l'aménagement de la rue sur le Sable

Pour : 13

Contre : 0

Abstention :

#### **07/2016 : Compte Administratif 2015 : Commune**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 au Conseil Municipal. A l'issue de cette présentation Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil afin de procéder au vote.

Mme DEMISSY, Adjoint aux finances invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 de la Commune lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement :	538 114.34 €
Recettes de Fonctionnement :	752 486.78 €
Report excédent de fonctionnement 2014 :	1 886.62 €
Soit un excédent de fonctionnement de	<b>216 259.06 €</b>

Dépenses d'Investissement :	175 172.11 €
Report Déficit d'investissement 2014 :	103 089.74 €
Recettes d'Investissement :	270 401.62 €
Soit un déficit d'Investissement de :	<b>7 860.23 €</b>

**Excédent de clôture 2015 : 208 398.83 €**

#### **08/2016 : Compte Administratif 2015 : CCAS**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 du CCAS au Conseil Municipal, elle est ensuite invitée à quitter la salle du Conseil afin de procéder au vote.

Mme DEMISSY, Adjoint aux finances invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 du CCAS lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement :	2 653.15 €
Recettes de Fonctionnement :	0 €
Report excédent de fonctionnement 2014 :	2 227.69 €
Soit un déficit de fonctionnement de	425.46 €

Dépenses d'Investissement :	0 €
Recettes d'Investissement :	0 €

**Déficit de clôture 2015 :** **425.46 €**

Le Conseil, suite à la dissolution du CCAS par délibération du 25 Janvier 2016,  
Charge le Maire d'inscrire le déficit constaté du CCAS dans le report de fonctionnement du budget primitif 2016 de la commune.

### **09/2016 : Compte Administratif 2015 : Extension Bannet**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 du budget Extension Bannet au Conseil Municipal.  
A l'issue de cette présentation Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil afin de procéder au vote.

Mme DEMISSY, Adjoint aux finances invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 du budget Extension Bannet lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement :	40 281.87 €
Recettes de Fonctionnement :	40 281.87 €

Dépenses d'Investissement :	856.87 €
Déficit investissement 2014 :	50 380.38 €
Recettes d'Investissement :	39 425.00 €

**Déficit de clôture 2015 :** **11 812.25 €**

### **10/2016 : Affectation du résultat 2015 :**

Le Conseil après en avoir délibéré,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 216 259.06 € comme suit au budget primitif 2016 :

- <b>Compte 1068 :</b>	<b>215 000.00 €</b>
- Compte 002 :	1 259.06 €
- Compte 002 déficit 2015 du CCAS:	425.46 €
- <b>Total du compte 002 :</b>	<b>833.60 €</b>

### **11/ 2016 : Compte De Gestion 2015: Commune – CCAS - Budget Lotissement « Extension Bannet »**

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après avoir approuvé le compte Administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre

2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **12/ 2016 : Subventions 2016**

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2016

○ Association Sportive	2 350 €
○ U.N.C	180 €
○ Familles Rurales Givonne	2 000 €
○ Téléthon	500 €
○ Don du sang	200 €
○ Etrier Ardennais	500 €
○ Souvenir Français	100 €
○ Fanfare	200 €
○ ANPCEN	200 €

❖ Autorise Madame le Maire à verser ces subventions.

### **13/2016 : Echange de terrains**

Madame le Maire informe le Conseil :

Vu l'emplacement réservé n°5 au PLU de la commune de Givonne cadastrée ZB 193 situé Rue de la Bergère à Givonne d'une contenance de 367m<sup>2</sup> appartenant à sas Ardenne Habitat représentée par son président Mr MEDAH Mohamed

Vu la parcelle cadastrée ZB 11 située Rue de la Bergère à Givonne d'une superficie de 12m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Givonne qui de par sa situation occasionne un obstacle à l'urbanisation future de la parcelle cadastrée ZB 195

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder à un échange de terrain entre les parcelles ZB 193 et ZB 11 pour une superficie de 367 m<sup>2</sup> au profit de la commune et de 12 m<sup>2</sup> au profit de la Sas Ardenne Habitat

Décide de passer en la forme administrative pour le dit échange

Dit que l'échange se fera sans soulte

Dit que les frais occasionnés par le dit échange seront à la charge de la commune de Givonne

Charge le Maire d'établir l'acte administratif correspondant et l'autorise à signer tous actes aux effets ci-dessus

### **14/2016 : Convention prêt matériel Ardenne Métropole :**

Madame le maire informe le Conseil :

Ardenne Métropole met à disposition des communes appartenant au territoire de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole, différents matériels, à savoir :

Stock CACMS	Matériel	Prix unitaire(*) (en € H.T.)
3	Roulotte WC	100,00 €
	Roulotte WC – avec livraison	200,00 €
2	Roulotte DOUCHE	100,00 €
	Roulotte DOUCHE – avec livraison	150,00 €
1	Minibus	50,00 €/jour
1	Karcher Haute Pression thermique (utilisation par 1 agent de la CACMS)	25,00 €/h
1	Girobroyeur thermique (utilisation par 1 agent de la CACMS)	25,00 €/h
2	Chapiteau (5x8m) (installation par des agents de la CACMS)	25,00 €/h
10	Stand parapluie (3x3m) (+ cotés + gouttières – <b>à préciser si besoin</b> )	Gratuit
14	Table brasseur	Gratuit
28	Banc brasseur	Gratuit

1	Sono	Gratuit
10	Panneau d'affichage	Gratuit
20	Grille d'exposition (+ charnières)	Gratuit
1	Marteau piqueur	Gratuit
1	Remorque 257 PF 1 essieu	Gratuit

\*) Tarification selon la délibération n°CC150707-110 du Conseil Communaux en date du 07/07/2015.

Considérant ses éléments, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à conventionner avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole afin de pouvoir bénéficier du prêt de ces matériels en cas de nécessité.

### **15/2016 : Débat sur la loi NOTRe :**

- Madame Le Maire propose au conseil de se prononcer sur une étude de rapprochement avec les villages limitrophes en vue de constituer une commune nouvelle.
- Considérant que les conseils municipaux des villages limitrophes à Givonne ne se sont pas encore prononcés favorablement à un regroupement de communes dans le cadre de la loi NOTRe
- Considérant qu'il n'est pas opportun actuellement de mettre en œuvre une étude avec ces communes avant leur assentiment,
- Considérant qu'il est de la responsabilité des élus de ne pas mettre en péril le maintien du pôle scolaire actuel, le maintien des services à la population qui doivent être un préalable à toute forme de regroupement

Le conseil à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis défavorable pour mettre en œuvre dès maintenant une étude de rapprochement avec les villages limitrophes en vue de constituer une commune nouvelle
- Se réserve la possibilité d'envisager un regroupement avec les communes qui auront exprimé leur volonté de devenir des communes déléguées

- Madame Le Maire propose au conseil de se prononcer sur une étude de rapprochement avec la commune de SEDAN
- Considérant que la loi n'oblige pas la commune de Givonne à une fusion avec Sedan
- Considérant qu'il est de la responsabilité des élus de conserver l'identité du village

Le Conseil à l'unanimité des membres présents

- Emet un avis défavorable au rapprochement avec la ville de Sedan

### **16/2016 : Requalification de la Rue sur le sable :**

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet sommaire de la requalification de la Rue sur le sable présenté par le Cabinet Dumay, maître d'œuvre, ayant pour objectifs de :

- Réaliser un aménagement renforçant la sécurité
- Créer un cheminement piéton conforme aux normes d'accessibilité PMR
- Améliorer les conditions de stationnement
- Améliorer l'image du quartier

Après en avoir délibéré le conseil,

Décide de réaliser les dits travaux pour un montant hors taxes de 286 750 €

Charge Le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région

### **Information :**

Madame DEMISSY informe les membres du Conseil du résultat du concours Villes et Villages étoilés : cette labellisation décernée par l'ANPCEN (Association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) octroie deux premières étoiles (sur un maximum de 5) à la Commune de Givonne et ce pour 4 années.

Il s'agit là d'une belle récompense, le fruit en particulier de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La remise officielle des diplômes aura lieu fin Avril à Warnécourt et cette distinction a déjà fait l'objet d'un article dans la Semaine des Ardennes (édition du 25/02/2016).

La commune fera prochainement l'acquisition de pancartes posées à l'entrée du village.